

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0A1/ Noyau 0A1 Gatineau Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

Revision to a Request for a Standing Offer Révision à une demande d'offre à commandes

National Master Standing Offer (NMSO)

Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Cette demande d'offres à commandes comprend des dispositions en matière de sécurité. This Request for Standing Offers includes provisions for security.

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Linguistic Services Division / Division des services linguistiques
PSBID, PWGSC / DIASP,TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
10C1/Place du Portage, Phase III
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet FULL-TIME/PART-TIME INI	DIVIDUAL TRAI					
Solicitation No N° de l'invitation EN578-093429/E			Date 2012-11-30			
		Amendment No N° modif. 004				
File No N° de dossier 505zf.EN578-093429	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME					
GETS Reference No N° de référence de SEAG PW-\$\$ZF-505-25053						
Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale						
Solicitation Closes - L'invitation prend fi at - à 02:00 PM on - le 2013-01-08			d fi	n	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Bélair, Christine				Buyer Id - Id de l'acheteur 505zf		
Telephone No N° de téléphone FAX No N			N°	N° de FAX		
(819) 956-7018 ()		(819) 956-2675				
Delivery Required - Livraison	exigée					
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service	•					
Security - Sécurité						
This revision does not change the security requirements of the Offer.						
Cette révision ne change pas le	s besoins en matiè	e de sécui	rité c	le la p	résente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non			
Accusé de réception requis					
The Offeror hereby acknowledges this revision	ion to its Offer.				
Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.					
Signature	Dat	е			
Signature Name and title of person authorized to sign on Nom et titre de la personne autorisée à signer a (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	behalf of offeror. (type or print)			



Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif.

EN578-093429/E 004 505zf

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Buyer ID - Id de l'acheteur

20093429 505zfEN578-093429

La présente modification à la Demande d'offres (DOC) à commandes vise à répondre aux questions des soumissionnaires

NOTE AUX OFFRANTS POTENTIELS: Les questions reçues des offrants potentiels sont regroupées dans un même document intitulé "Modification à la demande d'offres à commandes" afin d'éviter toute omission ou toutes erreurs potentielles entre les trois Demandes d'offres à commandes. Les offrants qui ne désirent pas soummettre une offre pour plus d'un champs de travail ou plus d'une Demande d'offres à commandes doivent tenir compte des questions qui s'appliquent uniquement à leur(s) champ(s) de travail ou Demande(s) d'offres à commandes pour lequel(s) ils désirent présenter une offre. Les questions qui ne précisent pas un numéro de demande d'offres à commandes particulier s'adressent à toutes les Demandes d'offres à commandes, c'est à dire: EN578-093429/C, EN578-093429/D et EN578-093429/E.

Question 71

TC 1.1

TC 1.1 b) indique que les offrants devraient recevoir 10 points pour leur expérience avec PLFL2 A et B et/ou PLFL2C et/ou CEWP.

TPSGC considère-t-il qu'ils ne forment tous qu'un seul programme de formation? Ou encore, est-ce que PFL2 A et B ainsi que PFL2 C 2 sont considérés 2 programmes distincts? Si un offrant a cinq années d'expérience avec PFL2 A et B, une année d'expérience avec PFL2 C et quatre années d'expérience avec CEWP, l'offrant obtiendra-t-il les 10 points? Dans le cas contraire, combien de points recevra-il?

Réponse 71:

Le PFL2 A et B et le PFL2 C sont les programmes utilisés pour enseigner le français langue seconde alors que le CEWP est utilisé pour enseigner l'anglais langue seconde. Si un offrant a de l'expérience avec le PFL2 A et B et le PFL2 C ou avec le CEWP, il reçoit les 10 points. Dans l'exemple mentionné ici, l'offrant recevrait 10 points.

Question 72

Cette question s'adresse à la DOC EN578-093429/C

À la DOC # EN578-093429/C au point TC 1.2, votre critère d'expérience d'une année en formation de groupe à temps plein d'au moins 30 heures par semaine, réparties sur une période d'au moins 40 semaines nous pénalise parce que beaucoup de groupes ont été formés en même temps pendant 2 ans et cette expérience n'est pas prise en considération parce que les dates de formation se chevauchent. Pourriez-vous considérer plutôt le nombre total d'heures de formation de groupes à temps plein depuis 2006?

Réponse 72:

Le critère alloue des points pour les années d'expérience, une année d'expérience équivalant à au moins 30 heures de formation par semaine réparties sur une période de 40 semaines sur une période n'excédant pas 12 mois consécutifs. Un seul ou plusieurs groupes dont les heures et la durée de formation répondent au critère vous permettront d'obtenir les points. Dans l'exemple mentionné dans la question, l'offrant recevrait les points pour 2 années d'expérience si chaque année respecte le critère. Dans le calcul de la durée de formation, une combinaison de plusieurs groupes est acceptée.

Question 73

Dans les réponses aux questions 15, 17 et 18 de la modification 2, il est indiqué de se reporter à la PIÈCE-JOINTE 1 DE LA PARTIE 4 en format électronique jointe pour chaque demande d'offres à commandes (DOC) (EN578-093429/C, EN578-093429/D et EN578-093429/E).

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur

EN578-093429/E 004 505zf

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

20093429 505zfEN578-093429

Il semble que seule la PIÈCE-JOINTE 1 DE LA PARTIE 4 jointe vise la DOC EN578-093429/C.

Pourriez-vous nous faire parvenir la PIÈCE-JOINTE 1 DE LA PARTIE 4 pour les DOC EN578-093429/D et EN578-093429/E?

Réponse 73

La Pièce-jointe 1 de la partie 4 est jointe à la modification 3 de la DOC EN578-093429/D. La Pièce-jointe 1 de la partie 4 est jointe à la modification 2 de la DOC EN578-093429/E.

Question 74

Voici les questions relatives à l'offre à commandes principale et régionale (OCPR).

- 1) Les groupes à temps partiel et à temps plein fonctionneront-ils à longueur d'année ou y aura-t-il un interruption en juillet et en août?
- 2) Si nous soumissionnons les volets 9a, 9b, 9c et 9d pour de la formation individuelle à temps plein et à temps partiel, devons-nous avoir un bureau pour offrir la formation prévue à ces endroits?
- 63) Pour la formation de groupe à temps partiel, si nous avons 6 étudiants dans une classe et qu'un étudiant abandonne le cours, devons-nous annuler ou reporter le groupe au complet? Si c'est le cas, serons-nous tout de même rémunérés?

Réponse 74

- 1) Il n'y a pas d'interruption aux mois de juillet et d'août.
- 2) Les champs de travail 9a, 9b, 9c et 9d visent la formation individuelle à temp partiel, chez l'offrant et dans les institutions fédérales. Si vous soumissionnez les quatres champs, vous devez fournir la capacité demandée pour chaque champs de travail et les salles de classe correspondant à cette capacité, comme défini dans le critère TO 1.
- 3) Non. Une fois la mise en cours faite (10 jours oubrables avant le début du groupe), le ministère ne peut plus annuler sans frais et est donc tenu de payer la totalité du contrat même si le candidat se retire.

Question 75

Cette question s'adresse à la DOC EN578-093429/D

Pour le TC 2.1.1

Vous accordez seulement 1 point pour chaque tranche de cours à temps partiel pour un total de 10 pts. Il nous semble que pour ce champ qui est de gérer des cours de groupes à temps partiel (non à temps plein), vous pourriez accorder plus de points pour l'expérience d'un conseiller qui a géré, par exemple, plus de 340 groupes à temps partiel . À notre avis la complexité de gérer un grand nombre de cours en même temps est plus grande que de gérer seulement 10 groupes !

Pourriez-vous ne pas limiter le nombre de points à 10 et modifier la grille de notation afin d'une part de ne pas toujours favoriser les écoles et les conseillers qui ont géré des groupes à temps plein mais aussi tenir compte de la spécificité du champ pour lequel vous demandez des offrants ?

Réponse 75

Aucun changement à la DOC.

Question 76

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur

EN578-093429/E 004 505zf

20093429 505zfEN578-093429

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

La présente vise à obtenir des éclaircissements relativement à la réponse à la question 20 de la

File No. - N° du dossier

1) Si nous comprenons bien cette exigence, un offrant peut fournir une déclaration confirmant que la copie du diplôme est une copie conforme de l'original. Il n'est pas nécessaire que la copie soit certifiée par un notaire ou un avocat. Est-ce exact?

2) En supposant que l'offrant peut certifier que la copie du diplôme est juste et exacte, TPSGC accepterait-il une déclaration générale dans la proposition confirmant que les copies sont conformes? Par exemple, les offrants pourraient inclure une déclaration au début de l'appendice, qui comprend les curriculum vitae. La déclaration pourrait se lire comme suit : ______ (nom de l'offrant) atteste que les copies de tous les diplômes et documents connexes sont des copies conformes des originaux.

Réponse 76

1) C'est exact.

modification 2.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

2) Non, ce n'est pas acceptable. Les offrants doivent signer chaque document pour certifier qu'il s'agit d'une copie conforme de l'original.

Question 77

Le critère 2.1.1 est différent dans la DOC /C par rapport aux deux autres DOC. Les DOC /D et /E précisent qu'un cours à temps plein de 32 semaines ne peut être divisé. Le critère 2.1.1 de la DOC /C est-il correct tel qu'il est, ou est-ce qu'il s'agit d'une erreur? Devrait- il être le même que dans les deux autres DOC? Ce qui dépasse 16 semaines ne peut être compté.

Réponse 77:

Voir modification 2 (modification 3 pour EN578-093429/D): cette phrase a été retirée des 3 DOC.